

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

**Objet : RS - Convention d'application pour l'année 2017 avec l'association ASADAC Territoires / MDP**

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton Jean-Pierre Beguin
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoaz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

## **Bureau du 26 octobre 2017**

délibération n° 178-17

objet **RS - Convention d'application pour l'année 2017 avec l'association ASADAC Territoires / MDP**

---

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, informe le Bureau de la signature d'une convention cadre intervenue le 18 septembre 2003 entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et ASADAC Territoires / Mission Développement Prospective par laquelle Chambéry métropole - Cœur des Bauges, en sa qualité de membre de cette association, lui confie des missions dans les domaines de la prospective territoriale, des politiques contractuelles et de l'observation des territoires.

Cette convention cadre prévoit la signature d'une convention d'application annuelle par laquelle Chambéry métropole - Cœur des Bauges fixe le montant de sa contribution financière annuelle.

Depuis 2007, ce montant est de 110 000 € et permet à Chambéry métropole - Cœur des Bauges de bénéficier du soutien technique et humain d'ASADAC Territoires / MDP sur des sujets tels que :

- le suivi annuel du PLH,
- la réalisation de l'observatoire des inégalités sociales,
- la réalisation de l'observatoire du PDU,
- le bilan de la politique de la ville,
- la préparation des différentes politiques contractuelles.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges a de plus fait le choix de confier à ASADAC Territoire / MDP une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du nouveau projet d'agglomération. Dans ce cadre, la participation 2017 de Chambéry métropole - Cœur des Bauges sera portée, comme pour l'année 2016, de 110 000 € à 150 000 €.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

**Vu** la décision du Bureau du 18 septembre 2003 approuvant la convention cadre,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention d'application ci-jointe à intervenir entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et ASADAC Territoires / MDP prévoyant une contribution financière de 150 000 € au titre de l'année 2017,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer ladite convention,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 178-17

Objet de l'acte : RS - Convention d'application pour l'année 2017 avec l'association ASADAC Territoires / MDP

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20128H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20128H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017